

**Séance du Conseil Municipal  
du 26 juin 2017**

L'an deux mille dix-sept, le vingt-six juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane HAMON, Maire de Chuelles.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Membres présents : Stéphane Hamon, Roland Vonnet, Sylvie Hamard, Martial Pinon, Raymond Lamy, Daniel Bruand, Gérard Billault, Martine Dieudonné de Carfort, Brigitte Bertauche, Mélanie Rozeaux, Orane Hecquet-Blanchet, Eric Gallois, Dominique Lecoœur.

Absents excusés : Michel Chevallier, Marie-Claude Garreau

Pouvoir : Marie-Claude Garreau a donné pouvoir à Stéphane Hamon.

Date de convocation : 19 juin 2017

Date d'affichage : 28 juin 2017

M. Raymond Lamy a été nommé secrétaire de séance.

**N°048/2017**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDE A LA VOIRIE COMMUNALE (FAVC)  
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 28.470 € H.T. (vingt-huit mille quatre cent soixante-dix euros) concernant les travaux de voirie 2017.

Ces travaux concernent :

⇒ La route des Bondons aux Comtes :	7.620 €
⇒ Bois des Comtes aux Bondons :	4.840 €
⇒ Carrefour de la Duranterie :	1.030 €
⇒ La Blènerie :	3.405 €
⇒ Les Bellerets :	2.935 €
⇒ Le Bois des Guilles :	4.840 €
⇒ Mise à disposition de P.A.T.	3.800 €

Une subvention au titre du Fonds d'Aide à la voirie communale (FAVC) auprès du Conseil Départemental peut être sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour la réalisation des travaux de voirie 2017 pour un montant de 28.470 € H.T. (vingt-huit mille quatre cent soixante-dix euros)
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre du Fonds d'Aide à la voirie communale (FAVC) auprès du Conseil Départemental
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux en attendant l'accord de subvention
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux
- Les crédits seront pris au budget primitif 2017.

**N°049/2017**

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA REDEVANCE DES MINES SUR LE PETROLE  
AU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal un devis d'un montant de 28.470 € H.T. (vingt-huit mille quatre cent soixante-dix euros) concernant les travaux de voirie 2017.

Ces travaux concernent :

⇒ La route des Bondons aux Comtes :	7.620 €
⇒ Bois des Comtes aux Bondons :	4.840 €

**Séance du Conseil Municipal  
du 26 juin 2017**

⇒ Carrefour de la Duranterie :	1.030 €
⇒ La Blènerie :	3.405 €
⇒ Les Bellerets :	2.935 €
⇒ Le Bois des Guilles :	4.840 €
⇒ Mise à disposition de P.A.T.	3.800 €

Une subvention au titre **de la redevance des mines sur le pétrole** auprès du Conseil Départemental peut être sollicitée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Donne son accord pour la réalisation des travaux de voirie 2017 pour un montant de 28.470 € H.T. (vingt-huit mille quatre cent soixante-dix euros)
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention au titre **de la redevance des mines sur le pétrole** auprès du Conseil Départemental
- Sollicite l'autorisation de préfinancer les travaux en attendant l'accord de subvention
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces travaux
- Les crédits seront pris au budget primitif 2017.

**N°050/2017**

**ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT  
COLLECTIF 2016**

Monsieur le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal :

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- ✓ **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- ✓ **DECIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

**Séance du Conseil Municipal  
du 26 juin 2017**

**N°051/2017  
TRAVAUX DE RENOVATION D'ECLAIRAGE PUBLIC  
AVENANT N°1 – PLANNING**

Vu la délibération n°42/2016 du 30 mai 2016 décidant les travaux de rénovation d'éclairage public  
Vu la délibération n°43/2016 du 30 mai 2016 autorisant le Maire à signer une convention de groupement de commandes avec la Communauté de Communes de Château-Renard, ainsi que tous les documents s'y rapportant

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal de la réalisation partielle des travaux de rénovation d'éclairage public. Les travaux devraient être terminés fin octobre 2017.

Pour permettre le mandatement des acomptes un avenant de prolongation de planning doit être effectué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve le nouveau planning à passer avec INEO RESEAU CENTRE
- Autorise Monsieur le Maire à signer cet avenant.

**N°053/2017  
RYTHMES SCOLAIRES**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une dérogation pour modifier les rythmes scolaires et revenir à la semaine de quatre jours pour la rentrée 2017/2018.

Le syndicat de regroupement d'intérêt scolaire, l'équipe enseignante et les parents d'élèves lors du dernier conseil d'école ont émis un avis favorable à ce retour à la semaine de quatre jours.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Sollicite une dérogation pour modifier les rythmes scolaires et revenir à la semaine de quatre jours à compter de la rentrée 2017/2018.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à cette modification.

**FACTURE FOURNITURES ALSH 2016**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une facture de fournitures pour l'accueil de loisirs 2016 avait été adressée par erreur au SIRIS de Chuelles. Le paiement de régularisation de celle-ci ayant été effectué récemment elle sera intégrée dans le résultat de l'accueil de loisirs 2017 et sera répartie entre les communes comme les autres années.

**INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU SOL**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention passée avec les services d'instruction des autorisations du sol de l'Agglomération Montargoise et Rives du Loing (A.M.E.) pour trois ans soit jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 2018.

La Communauté de Communes Cléry Betz Ouanne (3CBO) depuis la fusion des Communautés de Château-Renard et celle du Betz et de la Cléry dispose d'un service instructeur. Il serait souhaitable d'harmoniser les autorisations du sol sur un même territoire.

Les tarifs pour les différentes instructions (Permis de construire, Certificat d'urbanisme opérationnel, etc.) sont moins élevés avec la 3CBO.

En conséquence Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a dénoncé la convention passée avec l'A.M.E.

Le Conseil Municipal, approuve cette résiliation de convention.

**Séance du Conseil Municipal  
du 26 juin 2017**

**FEUX INTERDITS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la circulaire préfectorale interdisant tous types de feux de plein air.

**TOUR DE TABLE**

**Roland Vonnet**

- Signale l'ouverture de la piscine de Courtenay avec les nouveaux aménagements le 1<sup>er</sup> juillet.
- Il est envisagé une visite de la piscine de Château-Renard dans la 1<sup>ère</sup> quinzaine de septembre.

**Brigitte Bertauche**

- Demande le nombre d'enfants fréquentant l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement de juillet. A ce jour, une vingtaine d'enfants étaient inscrits.
- Monsieur le Maire informe qu'une étude pour la reprise des Accueils de Loisirs Sans Hébergement est en cours à la 3CBO.

**Orane Hecquet-Blanchet**

- Signale que le nettoyage du local associations a été effectué.

**Daniel Bruand**

- Demande la date de livraison du véhicule électrique : normalement celui-ci nous est livré pour la fin du mois de juillet.

**Dominique Lecoœur**

- Signale la vitesse des transports scolaires dans le bourg de Chuelles.

**Le prochain conseil municipal se tiendra le lundi 04 septembre 2017 à 20 h 30.**